

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 993

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 47

Rédiger ainsi l'alinéa 14 :

« c) Les mots : « prix de vente déclarés » sont remplacés par le mot : « tarifs ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel